

On a fait remarquer à plusieurs reprises, au cours de ce débat, que le coût des soins médicaux n'avait pas augmenté autant, en pourcentage, que le coût de la plupart des autres services. En fait, l'augmentation du coût des services médicaux et hospitaliers a été moindre que prévue, ce qu'on ne pourrait dire des autres secteurs de l'économie.

On a également fait remarquer que l'accélération de l'augmentation des coûts est la plus forte dans les services hospitaliers, et comme tout le monde le sait, l'Ontario tente de corriger cette situation sans toutefois permettre d'abaisser le niveau des services. Mais, déterminés à conserver leur réputation de contradicteurs en titre, les néo-démocrates reconnaissent d'une part que ce sont les coûts hospitaliers qui sont la principale cause de l'augmentation de l'assurance-maladie, mais par ailleurs, au cours des dernières semaines, ils se sont livrés à des attaques partisans grossières contre le gouvernement de l'Ontario qui cherche à régler ce problème. Ce gouvernement essaie actuellement d'éliminer l'excédent des services hospitaliers tout en continuant d'assurer un service convenable. Comme beaucoup de mes amis députés, je suis dégoûté en voyant un parti politique tenter de créer un climat d'élection en paradant des cadavres imaginaires devant les électeurs.

Le gouvernement fédéral a nié une autre promesse en déposant ce bill sans avertissement.

Des voix: Règlement!

M. Darling: Dois-je poursuivre, monsieur l'Orateur?

M. l'Orateur: Le député conviendra que nous avons un visiteur à la porte. Je suppose que nous devrions voir ce qu'il veut.

Sanction royale

SANCTION ROYALE

[Traduction]

Le gentilhomme huissier de la verge noire apporte le message suivant:

Monsieur l'Orateur, l'honorable suppléant de Son Excellence le Gouverneur général désire que les membres de cette honorable Chambre se rendent immédiatement dans la salle de l'honorable Sénat.

En conséquence, l'Orateur et les membres des Communes se rendent dans la salle du Sénat.

● (1750)

[Français]

Et de retour,

M. l'Orateur informe la Chambre qu'il a plu au très honorable suppléant de Son Excellence le Gouverneur général de donner, au nom de Sa Majesté, la sanction royale aux bills suivants:

Bill C-41, Loi portant stabilisation du produit net de la production et de la vente du grain de l'Ouest et modification consécutive de certaines lois—Chapitre n° 87.

Bill C-78, Loi portant abrogation de la Loi concernant la Commission de secours d'Halifax et autorisation de prise en charge des pensions, subventions ou allocations versées par ladite Commission—Chapitre n° 88.

M. l'Orateur: Comme il est 6 heures, la Chambre s'ajourne à 2 heures demain.

(A 6 h 4, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)